

COMMUNIQUE de PRESSE

Influenza Aviaire Faiblement Pathogène dans le Morbihan Début de la désinfection des exploitations

Le virus Influenza aviaire faiblement pathogène a été détecté dimanche 4 février dernier dans trois élevages de canards du Morbihan situés à Arzal, Pluméliau et Sérent (*cf communiqué du 5 février 2018*). Le **sous-type H5N3** de ce virus a pu être identifié dans deux exploitations. Dans la troisième exploitation, il s'agit d'un virus H5 faiblement pathogène mais dont la neuraminidase (N) n'a pu être déterminée. Le virus Influenza aviaire faiblement pathogène, qui infecte les oiseaux sauvages et les oiseaux domestiques, est sans danger pour l'homme.

Les opérations d'abattage des canards des exploitations concernées se sont déroulées entre lundi et mercredi de cette semaine, sous le contrôle des agents de la direction départementale de la Protection des Populations (DDPP), et avec l'appui de la Gendarmerie pour assurer la protection des sites.

Les bâtiments des élevages, une fois la litière enlevée, vont faire l'objet, dans les plus brefs délais, d'une **opération de nettoyage et désinfection approfondis**. Après **8 jours de vide sanitaire**, une deuxième **opération similaire de nettoyage/désinfection** est effectuée, suivie d'un **vide sanitaire de 21 jours**. A l'issue de cette période, et lorsque les opérations d'assainissement des fumiers sont terminées, l'élevage pourra être repeuplé.

Ces opérations de nettoyage et désinfection approfondis sont réalisées par une **entreprise spécialisée et sous contrôle des services de la DDPP**.

Concernant les mesures de protection, les élevages professionnels de volaille situés dans le **rayon de 1 km** autour des trois exploitations infectées, ordonné par le préfet du Morbihan, sont soumis à un **strict contrôle des mouvements** (animaux, livraisons diverses) et ce, jusqu'à la levée des mesures relatives aux foyers. **Les volailles, y compris dans les basses-cours, doivent être confinées.**

Les premiers éléments des enquêtes épidémiologiques effectuées dans les élevages ne mettent pas en évidence de lien direct entre les différents foyers du département. Les enquêtes se poursuivront avec l'appui de l'ANSES (Agence nationale de Sécurité sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail).

Pour plus d'information > [Le site de la DGAL](http://www.morbihan.gouv.fr)



morbihan.gouv.fr



@prefet56



Préfet du Morbihan